

**NOTE DE PRÉSENTATION
BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
BUDGETS PRIMITIFS 2024
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024**

L'article L 2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs 2024 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, imposée par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

En 2024, la commune de Neuville sur Ain dispose de 3 budgets :

- Le Budget Principal
- Le Budget Annexe – assainissement
- Le Budget Annexe – eau

La commune est membre de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon.

La population légale au 1^{er} janvier 2024 s'établit à 1824 habitants.

Dans le cadre du budget primitif 2024, les données à prendre en compte sont celles de la fiche DGF 2023 communiquée par les services de l'Etat, à savoir 1 827 habitants et 69 résidences secondaires.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget principal, le budget annexe « eau », et le budget annexe « assainissement » ont été votés le 04 avril 2024 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

BUDGET 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Ces budgets ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- d'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir et apporte en général une « plus-value » au patrimoine communal.

1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 476 759,74 € et se décompose comme suit :

	<i>NATURE</i>	<i>MONTANTS PRÉVUS 2023</i>	<i>MONTANTS PREVUS 2024</i>
DÉPENSES	011 - Charge à caractère général	490 200,00 €	491 200,00 €
	012 - Charges de personnel	466 929,00 €	477 200,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	229 300,00 €	205 878,74 €
	Dépenses de gestion des services	1 186 429,00 €	1 167 600,00 €
	66 - Charges financières	36 600,00 €	33 600,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	4 000,00 €	2 000,00 €
	68 - Dotations aux amortissements et provisions	2 547,00 €	2 547,00 €
	022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses réelles	1 229 576,00 €	1 212 425,74 €
	023 - Virement à la section d'investissement	45 000,00 €	260 000,00 €
	042 - Opération d'ordre en sections	5 424,00 €	4 334,00 €
	TOTAL DES DÉPENSES	1 280 000,00 €	1 476 759,74 €
RECETTES	013 - Atténuations de charge	12 069,89 €	40 000,00 €
	70 - Recettes des services	75 750,00 €	76 170,00 €
	73 - Impôts et taxes	785 000,00 €	845 000,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	143 600,00 €	162 100,00 €
	75 - Autres produits de gestion courante	50 500,00 €	74 000,00 €
	Recettes de gestion des services	1 066 919,89 €	1 197 270,00 €
	77 - Produits exceptionnelles	35 100,00 €	4 160,00 €
	Total des recettes réelles	1 102 019,89 €	1 201 430,00 €
	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections		
	002 - Résultat reporté	177 980,11 €	275 329,74 €
	TOTAL DES RECETTES	1 280 000,00 €	1 476 759,74 €

A/ Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les cotisations patronales associées, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance de matériel, location de photocopieurs...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Tels que projetés, les salaires représentent 38,84 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

	Montant prévisionnel des dépenses de la section de fonctionnement	Montant prévisionnel du virement de la section de fonctionnement pour le financement des investissements	Montant des dépenses réelles de fonctionnement hors virement à la section d'investissement
2023	1 280 000,00 €	45 000,00 €	1 229 576,00 €
2024	1 476 759,74 €	260 000,00 €	1 212 425,74 €
ECART	+ 196 759,74 € (+ 15,37 %)	+ 215 000,00 €	- 17 150,26 € (- 1,39 %)

On observe une augmentation des dépenses de fonctionnement qui s'expliquent en partie par un virement important en section d'investissement.

En 2024, les dépenses d'ordre entre sections concernent uniquement les amortissements.

B/ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à l'attribution de compensation de la Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, aux produits de gestion courante (locations d'ateliers artisanaux, de locaux communaux...).

On observe une augmentation prévisible des produits exceptionnels liée à :

- l'augmentation significative de l'excédent antérieur reporté (275 329,74 € reporté au BP 2024 / 177 980,11 € reporté au BP 2023).
- un remboursement rétroactif de rémunération lié à l'arrêt longue maladie d'un agent : + 30 000 €
- l'augmentation du produit des impôts directs : + 70 000 €
- l'augmentation du revenu des immeubles : + 10 000 €
- un remboursement de sinistre survenu en 2023 : + 13 600 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les dotations versées par l'Etat

⇒ DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) :

ANNÉE	MONTANTS PERCUS	VARIATION	%
2013	138 526 €		
2014	133 986 €	- 4 540 €	- 3,28 %
2015	112 782 €	- 21 204 €	- 15,83 %
2016	92 313 €	- 20 469 €	- 18,15 %
2017	78 190 €	- 14 123 €	- 15,30 %
2018	75 068 €	- 3 122 €	- 3,99 %
2019	73 032 €	- 2 036 €	- 2,71 %
2020	69 398 €	- 3 634 €	- 4,98 %
2021	65 775 €	- 3 623 €	- 5,22 %
2022	62 992 €	- 2 783 €	- 4,23 %
2023	62 834 €	- 158 €	- 0,25 %
2024	62 524 €	- 310 €	- 0,49 %
2013/2024		- 76 002 €	- 54,86 %

⇒ DSR (Dotation de Solidarité Rurale) :

2013	20 675,00 €
2014	21 412,00 €
2015	22 498,00 €
2016	23 846,00 €
2017	25 895,00 €
2018	26 842,00 €
2019	27 522,00 €
2022	28 306,00 €
2021	28 958,00 €
2022	29 769,00 €
2023	35 418,00 €
2024	40 350,00 €

- La fiscalité

Les taux des impôts locaux

Le produit fiscal attendu notifié pour l'année 2024 s'élève à 656 622 €.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 « n°1259-COM » a été transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le maintien des taux 2023 a été voté.

LIBELLÉS	BASES PREVISIONNELLES	TAUX d'IMPOSITION	PRODUIT ATTENDU
Taxe Foncière propriétés bâties (TFB)	2 343 000	28,42 %	665 881 €
Taxe Foncière propriétés non bâties (TFNB)	59 100	42,48 %	25 106 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH)	300 400	7,76 %	23 311 €

Soit un total de 714 298 €.

A cela s'ajoute 60 286 € d'allocations compensatrices.

Il convient de retirer 117 962 € en application du coefficient correcteur qui est de 0,832396.

Soit un total de recettes au titre des contributions directes de 656 622 € (imputé à l'article 73111) + 60 286 € d'allocations compensatrices (imputé à l'article 74834)

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (réalisé)	2021 (réalisé)	2022 (réalisé)	2023 (réalisé)	2024 (prévision)
Restaurant scolaire	54 111,40 €	61 152,55 €	49 260,50 €	72 242,70 €	71 281,21 €	71 537,75 €	71 000,00 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Cet écart se retranscrit au compte 023, virement à la section d'investissement qui s'établit pour ce budget prévisionnel à 260 000 €.

2. La section d'investissement

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent :

. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement),

. Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...).

Pour cet exercice 2024, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 496 648,40 € (contre 618 000,00 € en 2023).

Les projets d'équipement portent essentiellement sur les domaines suivants :

Travaux :

- Installation d'une bâche incendie à Planches
- Travaux au local technique
- Travaux au Parc des Peupliers
- Installation de signalétique

Acquisition de matériels :

- Tondeuse autoportée
- Mobilier urbain
- Matériels divers
- ...

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES (T.T.C.)	RESTES à RÉALISER	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL PREVISIONS BP 2024 (RAR + nouveaux crédits)
001 - Solde d'exécution négatif reporté		29 781,40 €	29 781,40 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		177 740,00 €	177 740,00 €
20 - Immobilisations incorporelles (études...)		12 000,00 €	12 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées		61 800,00 €	61 800,00 €
21 - Immobilisations corporelles	46 533,00 €	148 794,00 €	195 327,00 €
23 - Immobilisations en cours		20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL des DÉPENSES	46 533,00 €	450 115,40 €	496 648,40 €

RECETTES (T.T.C.)		RESTES à RÉALISER	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL PREVISIONS BP 2024 (RAR + nouveaux crédits)
021	Virement de la section de fonctionnement		260 000,00 €	260 000,00 €
Total 021 Virement de la section de fonctionnement			260 000,00 €	260 000,00 €
024	Produit de cession		40 000,00 €	40 000,00 €
Total 024 Produits de cession			40 000,00 €	40 000,00 €
28041	Amortissements		4 334,00 €	4 334,00 €
Total 040 Opérations d'ordre entre section			4 334,00 €	4 334,00 €
10222	FCTVA		35 000,00 €	35 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement		60 000,00 €	60 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement		76 314,40 €	76 314,40 €
Total 10 Dotations Fonds divers Réserves			171 314,40 €	171 314,40 €
132	Subventions publiques		21 000,00 €	21 000,00 €
Total 13 Subventions d'investissement			21 000,00 €	21 000,00 €
TOTAL des RECETTES			496 648,40 €	496 648,40 €

Le volume total des recettes d'investissement prévisionnelles est de 496 648,40 €.

Les principales recettes sont :

- . virement de la section de fonctionnement : 260 000 €
- . excédent de fonctionnement 2023 : 76 314,40 €
- . FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 35 000 €
- . taxe d'aménagement : 60 000 €
- . subventions attendues

L'ÉTAT DE LA DETTE

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts s'élève à 177 740,00 € (réalisé en 2023 : 171 924,98 €).

L'encours de la dette en capital se solde à 932 088,70 €, au 1^{er} janvier 2024, soit 511,01 € par habitant (population INSEE 2023).

Sans nouvel emprunt, la commune solderait l'intégralité de son annuité en 2031. Les annuités de remboursement (remboursement capital + intérêts) s'élèveraient alors à :

Année	Remboursement capital	Intérêts	Annuité totale
2025	165 719,61 €	22 007,77 €	187 727,38 €
2026	171 255,33 €	16 472,05 €	187 727,38 €
2027	177 013,33 €	10 714,05 €	187 727,38 €
2028	143 569,39 €	4 726,77 €	148 296,16 €
2029	35 206,61 €	625,25 €	35 831,86 €
2030	30 693,26 €	406,48 €	31 099,74 €
2031	30 895,88 €	203,86 €	31 099,74 €

RÉCAPITULATIF

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 476 759,74 €

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

Dépenses : Crédits reportés 2023 : 46 533,00 €
Nouveaux crédits : 450 115,40 €
TOTAL : 496 648,40 €

Recettes : Crédits reportés 2023 : 0,00 €
Nouveaux crédits : 496 648,40 €
TOTAL : 496 648,40 €

LES RATIOS DE LA COMMUNE

Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L2313-1 du CGCT)	Valeurs 2023 / habitant *
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	545,45
2 - Produit des impositions directes / population	360,12
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	666,17
4 - Dépenses d'équipement brut / population	121,79
5 - Encours de dette / population	511,01
6 - Dotation Globale de Fonctionnement / population	53,87
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	229,64

* Pour 2023 données calculées à partir de la population INSEE au 01/01/2023 soit 1 824 habitants

LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGE DE PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2024, la commune emploie 12 agents permanents dont 6 emplois à temps complet, 6 agents à temps non complet, dont 2 contractuels :

Grades ou emplois	Catégories	Emplois permanents à temps complet		Emplois permanents à temps non complet	
		Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels
Filière administrative : Rédacteur principal 1 ^{ère} cl. Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl.	B C	1 1			
Filière sanitaire et sociale : Agent Spécialisé des Ecoles Maternel.	C			1	
Filière technique Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl. Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl. Adjoint technique	C C C	2 1 1		1 2	2

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 471 000 € Elles représentent 38,84 % des dépenses réelles de fonctionnement.

BUDGETS ANNEXES 2024

BUDGET ANNEXE EAU

Section d'exploitation

DÉPENSES		RECETTES	
023 - Virement à la section d'investissement	184 000,00 €	002 - Excédent antérieur reporté	146 717,52 €
011 - Charges à caractère général	12 300,00 €	70 - Produits de service	80 000,00 €
66 - Charges financières	4 686,00 €		
67 - Charges exceptionnelles	3 794,52 €		
022 - Dépenses imprévues	700,00 €		
Total dépenses réelles	205 480,52 €	Total recettes réelles	226 717,52 €
6811 - Amortissement d'immobilisations	26 267,00 €	777 - Amortissement de subventions	5 030,00 €
Total dépenses d'ordre	26 267,00 €	Total recettes d'ordre	5 030,00 €
Total dépenses d'exploitation	231 747,52 €	Total recettes d'exploitation	231 747,52 €

Section d'investissement

DÉPENSES		RECETTES	
16 - Remboursement d'emprunts	10 031,00 €	001 - Solde d'exécution reporté	14 402,54 €
21 - Immobilisations corporelles	158 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	184 000,00 €
23 - Travaux en cours	71 608,54 €	131 - Subvention d'équipement	20 000,00 €
Total dépenses réelles	239 639,54 €	Total recettes réelles	218 402,54 €
1391 - Amortissement de subventions	5 030,00 €	2815 - Amortissement d'immobilisations	26 267,00 €
Total dépenses d'ordre	5 030,00 €	Total recettes d'ordre	26 267,00 €
Total dépenses d'investissement	244 669,54 €	Total recettes d'investissement	244 669,54 €

Les dépenses prévisionnelles de la section d'exploitation s'élèvent à 231 747,52 € et correspondent :

- dépenses réelles :
 - . aux intérêts des emprunts
 - . à des travaux d'entretien et de réparation des réseaux
- opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 26 267 €.

Les recettes prévisionnelles de la section d'exploitation s'élèvent à 231 747,52 € et correspondent :

- aux produits de la vente d'eau (estimés à 80 000 €)
- à l'affectation du résultat N-1 : 146 717,52 €

Ces recettes réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 5 030,00 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élevant à 244 669,54 € correspondent :

- au remboursement du capital des emprunts : 10 031 €
- à une prévision de travaux : 229 608,54 €

Ces dépenses réelles d'investissement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 5 030 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élevant à 244 669,59 € correspondent :

- au solde d'exécution d'investissement reporté
- au virement de la section d'exploitation : 184 000 €
- aux subventions d'équipement attendues : 20 000 €
- aux opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 26 267 €.

Etat de la dette

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts s'élève à 10 301 € (réalisé en 2023 : 9 628,40 €).

Sans nouvel emprunt, la commune solderait l'intégralité de son annuité en 2033. Les annuités de remboursement (remboursement capital + intérêts) s'élèveraient alors à :

Année	Remboursement capital	Intérêts	Annuité totale
2025	10 448,91 €	4 266,41 €	14 715,32 €
2026	10 885,01 €	3 830,31 €	14 715,32 €
2027	11 339,33 €	3 375,99 €	14 715,32 €
2028	11 812,62 €	2 902,70 €	14 715,32 €
2029	12 305,64 €	2 409,68 €	14 715,32 €
2030	12 819,26 €	1 896,06 €	14 715,32 €
2031	13 354,30 €	1 361,02 €	14 715,32 €
2032	13 911,67 €	803,65 €	14 715,32 €
2033	10 813,98 €	222,51 €	11 036,49 €

BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT

C'est fin 2024 que les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration à Thol devraient débiter. Les travaux sont estimés à 4 450 526 € TTC (3 708 772 € HT) au stade projet. La consultation des entreprises est prévue au printemps 2024. A cette somme doivent être ajoutés les frais d'études estimés à 216 347 € (dont environ 106 000 € réglés sur les années précédentes).

Ces travaux seront financés par un emprunt à long terme. Cet emprunt sera souscrit en cours d'année, les annuités étant couvertes par les produits de service.

Section d'exploitation

DÉPENSES		RECETTES	
023 - Virement à la section d'investissement	24 000,00 €	70 - Produits de service	143 178,00 €
011 - Charges à caractère général	108 600,00 €	75 - FCTVA / fonctionnement	3 000,00 €
65 - Autres charges de gest. courante	400,00 €		
66 - Charges financières	1 000,00 €		
Total dépenses réelles	134 000,00 €	Total recettes réelles	146 178,00 €
6811 - Amortissement d'immobilisations	31 000,00 €	777 - Amortissement de subventions	18 822,00 €
Total dépenses d'ordre	31 000,00 €	Total recettes d'ordre	18 822,00 €
Total dépenses d'exploitation	165 000,00 €	Total recettes d'exploitation	165 000,00 €

Section d'investissement

DÉPENSES		RECETTES	
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	91 660,14 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	24 000,00 €
16 - Remboursement d'emprunts	17 700,00 €	1068 - Excédent de fonctionnement reporté	91 685,32 €
21/23 - Travaux	2 547 000,00 €	10222 - FCTVA	28 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	9 503,18 €	13 - Subventions attendues	155 000,00 €
		16 - Emprunt	2 355 000,00 €
Total dépenses réelles	2 665 863,32 €	Total recettes réelles	2 653 685,32 €
1391 - Amortissement de subventions	18 822,00 €	2815 - Amortissement d'immobilisations	31 000,00 €
Total dépenses d'ordre	18 822,00 €	Total recettes d'ordre	31 000,00 €
Total dépenses d'investissement	2 684 685,32 €	Total recettes d'investissement	2 684 685,32 €

Les dépenses prévisionnelles de la section d'exploitation s'élèvent à 165 000,00 € et correspondent :

- . aux intérêts des emprunts : 1 000 €
- . aux dépenses courantes (entretien des équipements, eau, électricité, téléphone...) : 108 600 €
- . opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 31 000 €

Les recettes prévisionnelles de la section d'exploitation s'élèvent à 165 000,00 € et correspondent :

- . aux droits de branchements : 12 000 €
- . au produit de la redevance assainissement : 131 178 €

. au FCTVA : 28 000 €

Ces recettes réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 18 822,00 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élevant à 2 684 685,32 € correspondent :

- au solde d'exécution reporté : 91 660,14 €
- au remboursement du capital des emprunts : 17 700 €
- à une prévision de travaux : 2 547 000 €. Ces travaux concernant le solde des travaux de réhabilitation des stations de Planches et Résignel, ainsi que les travaux de construction d'une nouvelle station à Thol. Ces travaux s'étaleront sur deux années.
- à des dépenses imprévues

Ces dépenses réelles d'investissement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 18 822 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élevant à 2 684 685,32 € correspondent :

- aux subventions attendues dans le cadre des travaux prévus : 105 000 €
- au fonds de concours à recevoir de la Communauté de communes : 50 000 €
- aux opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 31 000 €.
- au virement de la section d'exploitation : 24 000 €
- à l'excédent de fonctionnement reporté : 91 685,32 €
- au FCTVA : 28 000 €
- à un emprunt de 2 355 000 €.

Etat de la dette

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts s'élève à 17 700,00 € (réalisé en 2023 : 17 170,70 €).

Sans nouvel emprunt, la commune solderait l'intégralité de son annuité en 2029. Les annuités de remboursement (remboursement capital + intérêts) s'élèveraient alors à :

Année	Remboursement capital	Intérêts	Annuité totale
2025	6 309,32 €	252,13 €	6 057,19 €
2026	6 309,32 €	191,94 €	6 117,38 €
2027	6 309,32 €	131,16 €	6 178,16 €
2028	6 309,32 €	69,77 €	6 239,55 €
2029	3 154,66 €	11,72 €	3 142,94 €

Si l'intégralité de l'emprunt prévisionnel indiqué dans le budget primitif de cette année 2023 était réalisée (2 355 000,00 €), elle ajouterait une annuité de :

- environ 107 315 € sur une période de 40 ans avec un taux estimé à 3,38 %,
- environ 91 354 € sur une période de 60 ans avec un taux estimé à 3,00 %